

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 8 décembre 2015

PAR COURRIEL:

Objet :Demande d'accès à l'information concernant Succession Paul-Euclide Miron (tourbière montée Kavanagh) à Mont-Tremblant.

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents demandés. Ce sont :

- 1. Rapport d'inspection du 13 octobre 2010, 12 pages
- 2. Rapport d'inspection du 19 juillet 2011, 13 pages
- 3. Rapport d'inspection du 15 mai 2012, 4 pages
- 4. Rapport d'inspection du 5 juillet 2012, 4 pages
- 5. Rapport d'inspection du 14 septembre et 4 octobre 2012, 5 pages
- 6. Avis professionnel du 24 septembre 2012, 9 pages
- 7. Sanction administrative pécuniaire du 25 mars 2013, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Lanaudière

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

p.j. (51 pages)

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région : Laurentides

1. Identif						
Date de l'insp	pection: 2011-	07-19 Heur	re d'arrivée : 14		Heure de dépar	t: 15 h 29
mspecteur:	Isabelle Dorion	<u>1</u>		Accompagné de : NA		
Nº intervention	on: 300677350)				
Nº gestion do	cumentaire : 7	7430-15-01-02598-00	<u> </u>	Type d'intervention :]	nspection pour	suivi d'infraction
Nº demande :	200287408			N° du rapport d'inspec Type de demande : Pla		······································
But de l'inspe	ection : Réalise	er une inspection de su	ivi suite à l'avic	1 ype de demande : Pla	inte	erifier si des travaux sont
toujours en co	urs ou si des co	orrectifs ont été réalisé	s.		ctobre 2010. Ve	eritier si des travaux sont
				,		
Lieu inspecté		,	,			,
		ul-Euclide Miron (tou	1:3			
Nom usuel du	lien :	ini-Energie Milion (foil	roiere montée Ka	avanagh)		
Nº du lieu : X				Type de Ferra Terration		
Localisation of	du lieu inspect	é : À l'est de la monté	e Kavanagh	Type de lieu : Tourbière	<u>e</u>	
Coordonnées	géographique	es du lieu: 46,140608	-74 553809			
			. 1,55500			
Intorronant	112	· · ·				•
Intervenant d				•		
~	Nom	Fonct		dresse postale (si différe	ente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Pa	ul-Euclide Mir	on Propriétaire	Э	53-54		Y2086756
		٠,		33 34	WATER TO THE RESERVE OF THE PERSON OF THE PE	
Conditions m	étéo	•				
						·
Nuageux, envi	iron 27°C					,
	•					
Personnes rei	ncontrées					
T OI TOURING TO	Nom	<u> </u>				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nom			Fonction	Nº de té	léphone (ou autre)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					***************************************	
			1			
Mode d'ident	L-C 4°			•		
But expliqué Mode d'ident	•	oui		□ non	⊠ s.	0.
Rut expliané	illication :	verbale n faite auprès de :		preuve de statut		
Dat tapique	w identificatio	n ratie aupres de :				
Plainte					•	
Plaignant ren	contré :	oui		⊠ non		^
,				<u> </u>	S-	0.
Photos numé	rianos				•	,
Toutes les pho	notos prises su	ır le terrain : 34		Nombre de photos ann	exées au rappo	ort: 17
L'original de d	ces photos a éte	ce rapport ont eté pris	ses par Isabelle D	orion avec un appareil pl	hoto de type Car	non Power Shot.
l'appareil est d	demeurée en m	a nossession insan, an :	ent a la Directive	e sur la gestion des photos tos originales sur le serve	s numériques. L	a carte mémoire de
		. Possession Jusqu au	dansieri des bito	ios originales sur le serve	eur central.	•
Les photos sor	nt conservées s	ur le répertoire sécuris	é suivant · M·\R	ég-15\dorig01		
Toutes les pho	otos apparaissa	nt au présent rapport so	ont une fidèle rep	présentation de ce que j'a	i vu sur les lieus	de l'inspection et
aucune n'a été	modifiée, sau	F		, 1 J •-		multiportott or
Autres pièces	annexées au 1	rapport				•
A	Numéro	- PP		ports .		•
Croquis	1.4mci 0			Titre		
Plan	<u> </u>					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Localisations doe of	rientations do	priege photographia	s at al 1 - 1	
⊠ Carte		inspection du 19 ju	illet 2011 Mon	prises photographiques	s et des relevé	s georeterencés,
		Localisation des re	levés génréfér	encés, inspection du 19) inillat 2044 A	Aont Tramble 1
⊠ Autre			900101010	mopeodon du 18	շ յատ ե ւ ՀՍ (I , I)	work-rremblant
K A TARRIC		Orthophoto superp	osant les relev	és géoréférencés des i	nspections du	13 octobre 2010 et du
	ļ	19 juillet 2011		5		- COLODIG ZOTO BL GU

Date de l'inspection : 19 juillet 2011	No de gestion documentaire: 7430-15-01-02598-00

Échantillons				
Туре	Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
eau eau		· ·		
air				
sol				
matières résiduelles				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
matières dangereuses				
matières dangereuses résiduelles				
☐ flore			,	
faune				
pesticides		,		
autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :	oui oui	☐ non	⊠ s. o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	non non	⊠ s. o.	

2. Mise en contexte (facultatif)

Cette inspection fait suite à l'avis d'infraction émis le 14 octobre 2010 relativement à des travaux d'excavation dans une tourbière et un cours d'eau. La Succession Paul-Euclide Miron, propriétaire d'une partie du lot 522, rang 7, cadastre du canton de Salaberry a mandaté 23-24 pour la représenter. Une consultante a été mandatée pour réaliser un plan des correctifs et déposer une demande de certificat d'autorisation à notre Ministère pour notamment restaurer la tourbière. Une réunion devait avoir lieu, selon Me Morissette, le 13 juillet 2011 entre la Succession et la consultante afin qu'elle leur présente la demande d'autorisation qu'elle déposerait au MDDEP pour encadrer les correctifs. En absence de nouvelles de la part de 23-24 malgré un appel téléphonique et un courriel, une inspection contemporaine est réalisée.

3. Description de l'inspection

Je débute l'inspection sur la montée Kavanagh (GPS 238) et longe vers l'est la tranchée située dans la pinède (photo 1). Il n'y a pas d'eau observée dans la tranchée. Cette tranchée bifurque et s'oriente ensuite vers le sud (GPS 239 photo 2). De l'eau est observable au fond de la tranchée et des amas de végétation sont visibles sur les tas de sable à proximité de la tranchée. Quelques mètres plus au sud, une seconde tranchée est orientée vers l'est. Les eaux présentant une coloration rouille s'écoulent vers l'est et vers le sud (photo 3). Les tranchées présentent une hauteur estimée entre 1 mètre et 1,5 mètre.

La tranchée s'écoulant vers l'est rejoint un cours d'eau dont les eaux s'écoulent vers le sud (GPS 240 photo 4). La démonstration permettant d'affirmer que cet écoulement d'eau correspond à la définition de cours d'eau figure dans le rapport réalisé suite à l'inspection du 2010-10-13. Les tas de sable à proximité du cours d'eau présentent des amas de végétation (photo 4).

Une première tranchée (tranchée A) orientée est-ouest est observable environ 1 mètre en amont sur le cours d'eau (GPS 240 photo 5). L'extrémité de cette tranchée est localisée au point GPS 242 (photo 6) et le sol de part et d'autre de la tranchée présente une accumulation de tourbe supérieure à 30 cm. Aucune implantation de végétation n'est observée sur les abords tourbeux de la tranchée. Une affiche orangée supportée par un poteau métallique est installée à l'extrémité amont de la tranchée.

La tourbière est dominée par les éricacées (kalmia à feuilles étroites, bleuet, lédon du Groenland), ainsi que des mélèzes et épinettes noires (photo 7). De la sphaigne recouvre le sol.

Plus en aval sur le cours d'eau, un tuyau d'une largeur d'environ 30 cm a été installé sous une traverse de cours d'eau. Le tuyau a une largeur inférieure à la moitié de la largeur du cours d'eau (photo 9). La traverse du cours d'eau est recouverte de sol sablonneux et se continue dans la tourbière (GPS 243 photo 8). Un décrochement de sol tourbeux est observé sur la rive abrupte du cours d'eau (GPS 246 photo 11).

Une seconde tranchée (tranchée B) est localisée au GPS 245 (photo 10) dans la tourbière. La section avale de la tranchée présente un sol sablonneux alors que la section amont présente un sol tourbeux. Une affiche orangée est présente à l'extrémité amont de la tranchée B

Une zone dénudée de forêt et aplanie, principalement sablonneuse, est observée entre les GPS 247 et 252, sur la rive ouest du cours d'eau (photo 12). Cette zone était aussi présente lors de l'inspection du 2010-10-13. Autour du GPS 248, une section de cette zone aplanie est plutôt tourbeuse et présente une traverse du cours d'eau avec tuyau.

Une troisième tranchée (tranchée C) orientée vers l'est est observée à partir du GPS 251. Des ramifications sous forme de tranchées réalisées dans l'axe nord-sud sont rattachées à la tranchée C. Les ramifications ont été réalisées entièrement dans la tourbière (photos 13-14). La tourbe excavée déposée sur les abords des tranchées et des ramifications présente quelques rares amas de végétation éparse. Un écoulement d'eau rapide vers l'ouest est observable dans la tranchée C. Des algues vertes filamenteuses sont aussi observées.

Une traverse de cours d'eau est relevée au GPS 252 et constitue la limite sud des travaux d'excavation du cours d'eau. La section du cours d'eau située au sud de cette section présente de la végétation sur les talus, ainsi que des arbres sur les replats (photo 15).

Une seconde tranchée principale s'écoulant vers le sud est située à l'ouest de la première tranchée, dans un sol sablonneux (GPS 254). Cette dépression a été identifiée comme un cours d'eau intermittent par le consultant mandaté par le responsable des travaux (voir

3	. Descrip	ition de l	l'insp	ection

rapport suite à l'inspection du 2010-10-13). Les talus abrupts présentent des signes d'érosion (photos 16 et 17).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Un entretien téléphonique a été tenu avec l'avocat 23-24 mandaté pour représenter la Succession. Une rencontre devait être tenue le 20 juin entre la Succession et la consultante au dossier, 23-24 Un courriel acheminé le 17 juin par m'informe le 17 juin que la rencontre est remise au 13 juillet. Autour du 14 juillet, je contacte par téléphone le bureau de J 23-24 Une dame m'informe qu'il est à la Cour. Je demande un retour d'appel. En l'absence de retour d'appel, le vendredi 15 juillet PM, un courriel est acheminé à 23-24 où un compte-rendu des orientations retenues lors de la rencontre est exigé pour le 21 juillet. Le 18 juillet AM, un courriel de la part d'une consoeur de 23-24 est acheminé afin de m'informer de ses vacances et de son retour vers la fin juillet.

Un second courriel est acheminé à Me 23-24 le 2 août où il y est demandé de nous soumettre par écrit les orientations retenues par la Succession lors de la rencontre du 13 juillet dernier. Le 2 août en fin de journée, Mme 23-24 laisse un message sur ma boîte vocale. Elle mentionne qu'il y a eu changement de procureur. Un message est laissé à une réceptionniste de 23-24 le 3 août en fin d'ayant-midi.

5. Conclusion

En comparant les photographies réalisées lors de l'inspection du 13 octobre 2010 avec les observations relevées lors de la présente inspection, il est constaté que sur les sols sablonneux, des amas de végétation se sont implantés sur les tas de sable, sur les abords et les replats des tranchées, ainsi qu'en rive du cours d'eau situé à la limite ouest de la tourbière. Ces observations et comparaisons permettent d'affirmer qu'il n'y a pas eu de travaux récents sur les tranchées et le cours d'eau creusés en sols sablonneux.

Le cours d'eau à la limite ouest de la tourbière présente des signes importants d'érosion des rives et les tuyaux installés sous les traverses de sol ne sont pas de dimensions adéquates pour assurer le libre écoulement des eaux. L'écoulement d'eau nord-sud situé à l'ouest du cours d'eau présente aussi d'importants signes d'érosion.

Trois tranchées dans la tourbière ont été observées. La section en amont du cours, où se situe une quatrième tranchée répertoriée lors de l'inspection du 2010-10-13 n'a pas été inspectée. La localisation géoréférencée des extrémités des tranchées correspond aux extrémités relevées le 2010-10-13. Ceci nous permet s'affirmer qu'il n'y a pas apparence de travaux récents dans la tourbière.

La tourbière dans laquelle des tranchées ont été creusées correspond, par sa composition floristique à une tourbière ombrotrophe typique. La réimplantation pratiquement nulle de la végétation dans les tranchées réalisées dans la tourbière et sur les amas de tourbe excavés, ainsi que l'écoulement rapide d'eau de la tranchée C nous permettent d'affirmer que des techniques de restauration doivent impérativement être mises en oeuvre pour préserver l'intégrité de la tourbière ombrotrophe. L'implantation naturelle de la végétation n'est visiblement pas efficace dans la tourbière.

6. Recommandations		
Transférer le dossier au département des enquêtes.		
Exiger une remise en état des lieux, selon des techniques approu	vées par des	spécialistes.
Signature:	***************************************	Date de rédaction : 2011-08-03
		·
7. Vérification du rapport d'inspection	n	
Approuvé par : Sophid Daigneault		Fonction: Coordonnatrice
Signature:		Date: 23/08/1/
Commentaires:		76011

Photo no: 1

Fichier: IMG_7866

Description:

Tranchée dans la pinède, perpendiculaire à la montée Kavanagh



Photo no: 2

Fichier: IMG_7867

Description:

Tranchée ouest s'écoulant vers le sud parallèle à la montée Kavanagh

Végétation sur tas de sable (flèche)



Photo no: 3

Fichier: IMG_7868

Description:

Eau de coloration rouille observée dans les tranchées.

Sens d'écoulement des eaux (flèches).



Photo no: 4

Fichier: IMG 7871

Description:

Cours d'eau s'écoulant vers le sud. Amas de végétation établie sur les rives. Tas de sable (flèche).



Photo no: 5

Fichier: IMG_7872

Description:

Vue à partir de l'extrémité avale de la tranchée A, réalisée dans la tourbière. L'extrémité amont de la tranchée est identifiée par une affiche orangée (encerclée).



Photo no: 6

Fichier: IMG_7873

Description:

Extrémité amont de la tranchée A. Affiche orangée (encerclée). Noter le sol tourbeux.



Photo no: 7

Fichier: IMG_7877

Description:

Vue de la tourbière ombrotrophe dominée par les éricacées, le mélèze et l'épinette noire.



Photo no: 8

Fichier: IMG_7879

Description:

Traverse du cours d'eau et ouverture dans la tourbière avec sol sablonneux.



Photo no: 9

Fichier: IMG_7881

Description:

Tuyau installé dans le cours d'eau sous la traverse de cours d'eau. Tuyau d'une largeur moindre que la moitié de la largeur du cours d'eau.



Photo no: 10

Fichier: IMG_7883

Description:

Tranchée B dans la tourbière. Section sablonneuse en aval et tourbeuse en amont (flèche). Extrémité amont identifiée d'une affiche orange (encerclé).



Photo no: 11

Fichier: IMG_7885

Description:

Décrochement de tourbe sur la rive abrupte du cours d'eau.



Photo no: 12

Fichier: IMG_7889

Description:

Zone aplanie sablonneuse, présentant une section tourbeuse (flèche rouge).

Érosion et décrochements des rives du cours d'eau.



Photo no: 13

Fichier: IMG_7891

Description:

Vue à partir de l'extrémité nord de la tranchée C.

diamonec o.

Noter la tourbe excavée et la faible réimplantation naturelle de la végétation.



Photo no: 14

Fichier: IMG_7894

Description:

Tranchée C creusée dans la tourbière. Débit d'eau s'écoulant vers l'ouest (flèche). Noter le sol tourbeux.



Photo no: 15

Fichier: IMG_7885

Description:

Vue au sud de la limite du terrain aplani, où le cours d'eau n'a pas été excavé dernièrement.

Végétation dans les talus et arbres sur les replats du cours d'eau.



Date de l'inspection : 19 juillet 2011

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

Annexe - Photos

Photo no: 16

Fichier: IMG_7897

Description:

Dépression ouest, vue vers l'amont à partir du ponceau. Haut de talus instable.



Photo no: 17

Fichier: IMG_7898

Description:

Dépression ouest, vue vers l'aval à partir du ponceau. Talus instables.

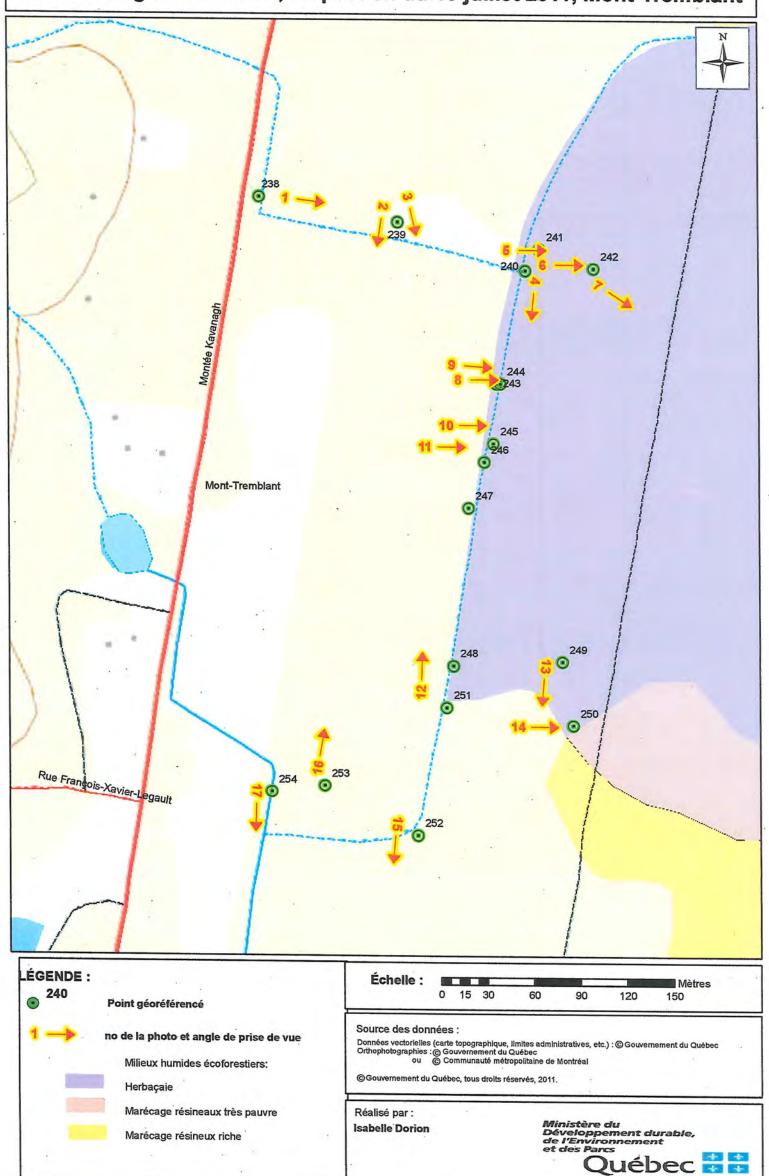


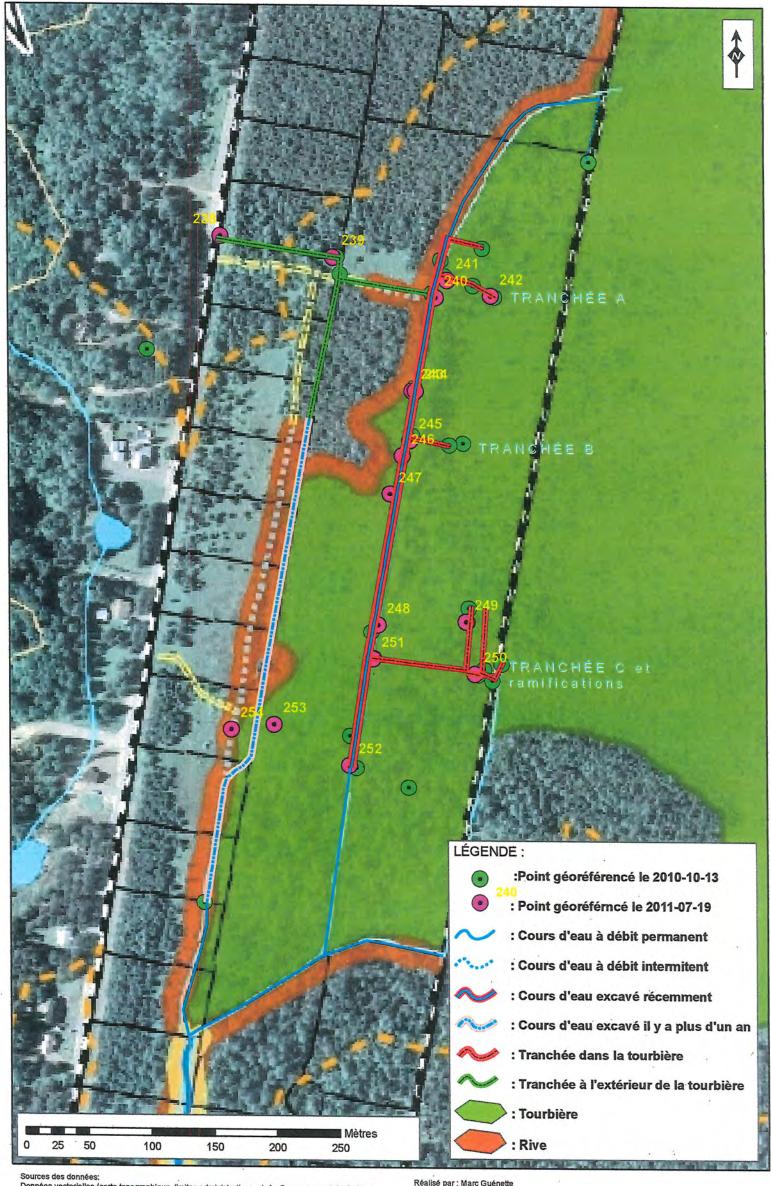
Photo no : 18

Fichier:

Description:

Localisations des orientations de prises photographiques et des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant

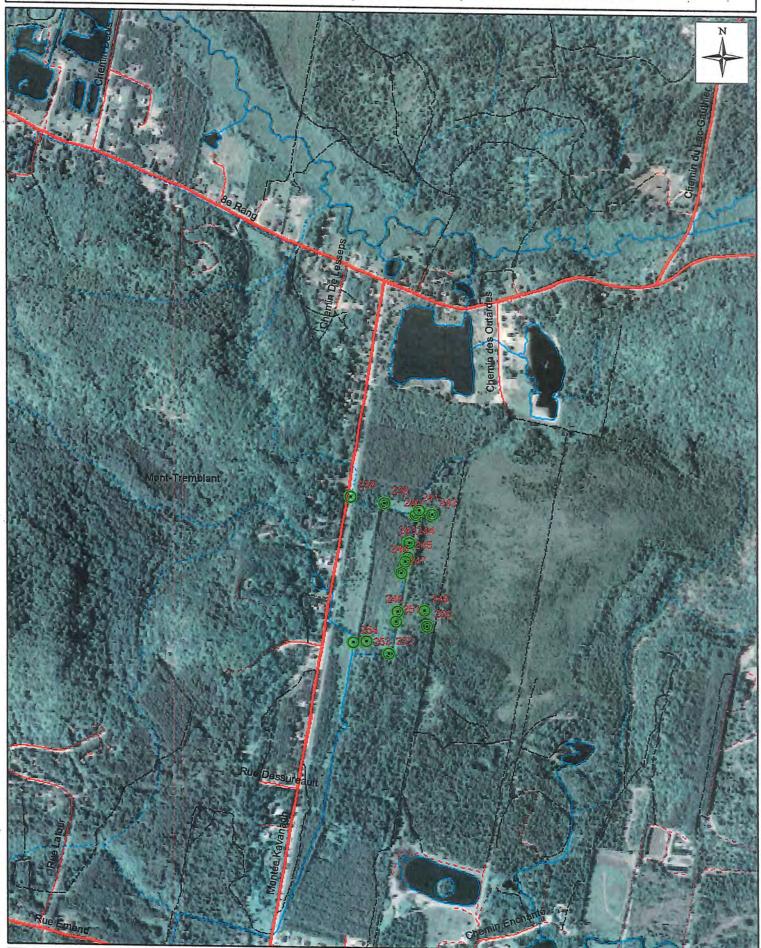




Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008.

Réalisé par : Marc Guénette

Localisations des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant



Point géoréférencé



no de la photo et angle de prise de vue

Échelle :	104						Mètres
	0	70	140	280	420	560	700

Source des données :

es vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec notographies : © Gouvernement du Québec ou © Communauté métropolitaine de Montréal

@Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :

Isabelle Dorion

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec





Localisations des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant



LÉGENDE :

Point géoréférencé



no de la photo et angle de prise de vue

Échelle : 0 15 30 Mètres 120 150

Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec Orthophotographies : @ Gouvernement du Québec ou © Communauté métropolitaine de Montréal

@Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :

Isabelle Dorion

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec





Développement durable, Environnement et Parcs

Québec ES ES

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région de Laurentides Bureau de Sainte-Thérèse

Date de l'inspection :	2010-1	0-13	Heure d'arrivée	. 10 h 05	
nspecteur : Marc Guénette	AAAA-M		1		e de départ : 13 h 07
			Accompa	igné de :	
No intervention : 30061613	1		No gestic	on documentaire : 743	0-15-01-02598-00
Type d'intervention : Inspe	ction		No docur	ment: 400761548	
Type de demande liée :				nde: 200287408	
But de l'inspection : Vérifie humide et qui auraient asséd	r le bien for hés la napp	ndé de la pla pe phréatique	nte concernant des du secteur.	s travaux qui auraient e	u lieu dans un milieu
	•		•	•	
Lieu inspecté					
Nom du lieu : Succession P	aul-Euclide	Miron			
Nom usuel du lieu					
Localisation du lieu inspec Lot 522, rang 7, cadastre du Terrain à l'est de la montée	canton de S	Salaberry		, amig, outdoor of t	
No du lieu : X2123349			Type de	lieu: Tourbière	
Coordonnées géographiqu	es (UTM, N	NAD83, zone		Y : 5109767	
Responsable du lieu			•	•	
Nom		Adr	esse postale (si d	ifférente du lieu)	No intervenant SAG
Denis Miron Claude Miron Claudette Miron		53-54			Y2086756
Conditions météo			•		
Ensoleillé, 16°C		-			
Personnes rencontrées		·			
			-		
Nom Serge I éonard		Directour	Fonction of the Property of th		
Serge Léonard			serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	Téléphone (poste) 819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard		Inspectrice		ement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard			serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard		Inspectrice	serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard		Inspectrice	serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard 53-54		Inspectrice	serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard 53-54 Mode d'identification	☑ oui	Inspectrice résident	serv. de l'environne	ement, Mont-Tremblant	
Serge Léonard Fannie Allard-Richard 53-54 Mode d'identification But expliqué:	☑ oui ☑ verbale	Inspectrice résident	serv. de l'environne des bâtiments, Mo	ement, Mont-Tremblant ont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Serge Léonard Fannie Allard-Richard 53-54 Mode d'identification But expliqué:		Inspectrice résident	serv. de l'environne des bâtiments, Mo	ement, Mont-Tremblant ont-Tremblant	819-425-8614 (2411
Serge Léonard Fannie Allard-Richard 53-54 Mode d'identification But expliqué:		Inspectrice résident	serv. de l'environne des bâtiments, Mo	ement, Mont-Tremblant ont-Tremblant	819-425-8614 (2411

Nombre de photos prises : 38 Nombre de photos annexées : 19 Utilisées : 25 Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Olympus Stylus Tough-6000. Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\guerna02\t. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1. Autres pièces annexées No. Titro Carte Autre Autre Plan Carte Autre Nombre de points de prélèvements Echantillons Type Nature Nombre de points de prélèvements Quantité matières dangereuses matières dangereuses matières dangereuses résiduelles flore flore flause autre, précisez	Photos numé	ériques			·	•			
Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\guerna02\. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1. Autres pièces annexées No. Titre Croquis 1 Plan Carte Autre Échantillons Type Nature Nombre de points de prélèvements de prélèvements Quantité air sol matières résiduelles matières dangereuses résiduelles matières dangereuses résiduelles flore flore flaune	Nombre de p	hotos prises	: 38	-		Nombre de	photos ar	nexées : 19 Utilisées	: 25
No. Titre ☐ Croquis 1 ☐ Plan ☐ Carte ☐ Autre ☐ Autre Mombre de points de prélèvements de	Les photos or Toutes les pl	iginales sont hotos appara aucune, à m	conservée issant au a connaiss	s sur le préser sance:	e répertoire sécu nt rapport sont n'a été modifiée	risé suivant : M la fidèle repré de quelque m	l:\Rég-15\ sentation	guema02\.	rles lieux de
☑ Croquis 1 ☐ Plan ☐ Carte ☐ Autre ☐ Nombre de points de prélèvements ☐ eau ☐ Autre ☐ air ☐ sol ☐ matières résiduelles ☐ matières dangereuses résiduelles ☐ matières dangereuses résiduelles ☐ flore ☐ faune ☐ faune	Autres pièce	s annexées							
☐ Plan ☐ Carte ☐ Autre Sol		No.				Tit	re		
☐ Carte ☐ Autre	⊠ Croquis	1		****			######################################		
Échantillons Type Nature Nombre de points de prélèvements air sol matières résiduelles matières dangereuses matières dangereuses résiduelles flore faune	☐ Plan			***************************************	***************************************	***************************************	· ·		
Échantillons Type Nature Nombre de points de prélèvements air sol matières résiduelles matières dangereuses matières dangereuses résiduelles flore flore faune	☐ Carte				······································		***************************************		
Type Nature Nombre de points de prélèvements eau	☐ Autre				***************************************				
de prélèvements eau	Échantillons								
□ air □ sol □ matières résiduelles □ matières dangereuses □ matières dangereuses résiduelles □ flore □ faune		Туре				Nature			Quantité
□ sol □ matières résiduelles □ matières dangereuses □ matières dangereuses résiduelles □ flore □ faune	eau		·						
☐ matières résiduelles ☐ matières dangereuses ☐ matières dangereuses résiduelles ☐ flore ☐ faune	☐ air							,	
☐ matières dangereuses ☐ matières dangereuses résiduelles ☐ flore ☐ faune									
☐ matières dangereuses résiduelles ☐ flore ☐ faune									
☐ flore ☐ faune									
☐ faune		dangereuses	résiduell	BS					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
autre, précisez		<u> </u>							
	autre, pré	cisez							**************************************

Date de l'inspection : 2010-10-13 No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

En compagnie du directeur du service de l'environnement et de l'inspectrice des bâtiments de la Ville de Mont-Tremblant, nous débutons l'inspection du lot 522 à partir d'une tranchée aménagée jusqu'au chemin Kavanagh. Cette tranchée traverse une plantation de pins sur une distance de près de 90 mètres. Il n'y a pas d'eau dans cette section. Les talus ainsi que le fond sont composé de sable (photo 1). Au point GPS 1, la tranchée bifurque de 90 degré et se poursuit vers le sud. À quelques mètres au sud, une seconde tranchée se poursuit également vers l'est, à 90 degré de l'autre tranchée (photo 2). À partir de ce point, de l'eau est visible au fond de la tranchée. Nous avons suivi cette seconde tranchée jusqu'au bout (point GPS 2).

À partir de cet endroit, une tranchée principale a été creusée orientée nord-sud. De l'eau s'écoule dans cette tranchée. Tout le long de cette tranchée, sur une distance de 430 mètres, les talus sont verticaux et des tas de sable sont présents au sol du côté ouest (photos 3 et 4 et 5). Aucune végétation herbacée n'a été constatée sur ces tas de sable. À certains endroits, des traces de machinene sont observables au sol (photo 6). Trois ponceaux sont installés dans cette section. La largeur moyenne de cette tranchée est de 2,2 mètres et la profondeur est d'environ 1,15 mètres. Des poissons ont été aperçus à la limite sud des travaux.

À une distance de 25 mètres en amont de l'intersection mentionnée précédemment, nous constatons que les talus sont moins abrupts et qu'il n'y a plus de tas de sable de déposé le long de la tranchée (sauf quelques tas où la végétation herbacée est très bien établie) (photo 7). Toujours au nord, la dépression longe la plantation de pins et se termine à la limite d'une tourbière, dominée par des éricacées et des mélèzes laricins. Dans la tourbière, j'ai constaté que de l'eau s'écoulait dans un petit lit d'une profondeur et d'une largeur moyenne de 40 cm et ce, sur une distance d'environ 50 mètres.

Le long de la tranchée creusée nord-sud, nous avons constaté 4 tranchées qui sont creusées du côté est, dans la tourbière. La première tranchée, la plus au nord, mesure environ 27 mètres et n'avait pas d'eau au fond. Cette tranchée a une faible profondeur, soit de près de 30 cm, et se termine à la limite des éricacées de la tourbière (photo 8).

Une seconde tranchée a été aménagée à quelques mètres au sud de la première. Cette tranchée est d'une longueur de 50 mètres et a, en moyenne, une profondeur de 2 mètres et une largeur de 2,8 mètres (photo 9). Il était facile d'observer la limite de la tourbe et du sable dans la tranchée (photo 10). L'épaisseur de tourbe était supéneure à 1 mètre au bout de la tranchée. Il y avait un peu d'écoulement d'eau dans cette tranchée. Le matériel excavé a été déposé du côté sud de la tranchée. Des traces de machinerie sont observables au sol (photo 11).

Il y a une troisième tranchée qui a été creusée à 130 mètres au sud de la seconde. Cette tranchée mesure environ 35 mètres de long, la largeur moyenne est de 2,6 mètres et la profondeur a été mesurée à 2 mètres (photo 12). Il y a également plus de 1 mètre de tourbe au bout de la tranchée (photo 13).

À 180 mètres au sud de la troisième tranchée, une autre tranchée est creusée en direction est (photo 14). Cette tranchée se prolonge sur une distance de 100 mètres vers l'est. Dans les derniers 20 derniers mètres, 3 tranchées secondaires sont creusées en direction nord (perpendiculairement à la tranchée) (photo 15). Deux mesurent 50 mètres de longueur (photo 16) et la dernière mesure environ 10 mètres de longueur (photo 17). La profondeur moyenne des tranchées à la limite de la jonction est de 1,5 mètres et la largeur se situe autour de 1,8 mètres. De l'eau suintait à plusieurs endroits dans le sol excavé et cette eau s'écoulait dans la tranchée pour se dinger vers la tranchée principale. À ce niveau, il y a plus de 1 mètre de tourbe.

À plusieurs endroits, des piquets munis de carrés orange sont plantés dans la tourbière. Près de ces piquets, le sol est remanié (photo 18).

D'autres travaux d'excavation ont été réalisés dans la dépression qui s'écoule nord-sud et qui est situé à 80 mètres à l'ouest de la tranchée principale. Des tas de sable sont également présent le long de cette dépression mais de la végétation herbacée commence à s'implanter graduellement dans ces tas. Dans la partie sud, à l'est de la dépression, le sol est nivelée est aucune végétation n'est présente (photo 19).

Finalement, je me suis dirigé aux lacs artificiels situés au nord du lot 522. J'ai rencontré un résident du secteur qui m'a expliqué que le niveau du lac était très bas cet été. En fait, depuis qu'il habite à cet endroit (53-54 le lac n'aurait jamais été aussi bas. Il m'explique que le niveau de l'eau habituel se situerait environ au piquet de bois qu'il a planté sur son terrain. Le niveau actuel serait de presque 1 pied plus bas que le niveau normal en été, selon ce résident. Cet été, le niveau aurait été environ un pied plus bas que le niveau actuel (donc 2 pieds plus bas que le niveau habituel).

Date de l'inspection : 2010-10-13 No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Selon les informations recueillies, le responsable des travaux auraient fait réalisé en 2008 un rapport biologique du lot 522. Ce rapport identifie la présence de 2 cours d'eau sur le lot ainsi que la présence d'un milieu humide. Un plan détaillé a été réalisé, le 8 octobre 2008, par la firme mandatée par le propriétaire. Selon la Ville de Mont-Tremblant, les travaux d'excavation auraient été réalisés après que le propriétaire ait fait faire le rapport.

5. Conclusion

Plusieurs travaux d'excavation ont été réalisés sur le lot 522. Certains semblent récents (traces de machinerie au sol) et d'autres semblent plus vieux (végétation sur les tas déposés le long des dépressions).

En référence à la cartographie des milieux humides qui a été réalisée à partir des données des cartes écoforestières numériques du 3e inventaire décennal (1 : 20 000), grâce à une entente sur l'échange d'informations conclue entre le MRNF et Canards Illimités Canada (CIC), une tourbière est cartographiée à l'est de la tranchée principale. Cette cartographie corerspond également au plan réalisé par la firme d'experts en environnement mandatée par le propriétaire. Sur le terrain, cette tourbière est caracténsée par une épaisseur de sol organique mal décomposé (tourbe humique) supérieure à 30 cm et par la présence d'espèces typiques des tourbières, soit des éricacées et des mélèzes laricins. Par conséquent, les quatre tranchées réalisées à l'est de la tranchée principale ont été creusées dans une tourbière et les travaux sont donc en infraction au deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ce qui concerne les tranchées orientées nord-sud, nous devons déterminer si les travaux ont été réalisés dans un cours d'eau ou non afin de déterminer s'il y a une autre infraction à la LQE. En référence à la base de données topographique du Québec (BDTQ), à la carte topographique datant de 1980 ainsi qu'à la carte cadastrale datant également de 1980, nous pouvons constater qu'un cours d'eau à débit intermittent est cartographié au même endroit que la tranchée principale orientée nord-sud et qui est cartographié à la limite de la tourbière. Ces informations nous permettent de conclure que la dépression située la plus à l'est, soit celle à la limite de la tourbière, est considérée comme un cours d'eau au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par conséquent, les travaux réalisés récemment dans ce cours d'eau sont en infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement car ses travaux auraient été réalisés à des fins commerciales (développement domiciliaire).

Concernant la deuxième dépression située à l'ouest du cours d'eau, il est plus difficile de déterminer s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé. Effectivement, les cartes n'identifient pas cette dépression comme un cours d'eau. Toutefois, il est à noter que le plan réalisé par la firme de consultants en environnement identifie cette deuxième dépression comme un cours d'eau à débit intermittent, jusqu'à un certain niveau. Bien que les travaux d'excavation puissent avoir été réalisés il y a plusieurs années, à cause de la végétation herbacée s'est établie sur les tas de terre déposés le long du cours d'eau, il demeure que les travaux sont en infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutefois, le délai de prescription est possiblement dépassé pour cette section du cours d'eau car les travaux doivent certainement datée de plus de 2 ans. Les correctifs devraient se concentrer principalement à la stabilisation des talus et des rives.

En résumé, les travaux réalisés récemment consistent donc à l'excavation du littoral d'un cours d'eau sur une longueur de 430 mètres et à des travaux d'excavation dans une tourbière qui sont en infraction au 2^e alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Comme des poissons ont été observés dans le cours d'eau, il est possible que les travaux soient également en infraction à la Loi sur les pêches, Loi appliquée par le MRNF.

Finalement, certaines informations mentionnent que depuis les travaux d'excavation sur le lot 522, certains puits de surface de résidences situées en périphérie des travaux auraient connues une baisse drastique du niveau de l'eau cet été, tout comme les lacs artificiels situés au nord des travaux. Bien qu'il soit possible que ces travaux puissent avoir eu un impact sur la nappe phréatique du secteur, il est toutefois impossible de statuer que ces travaux puissent avoir créés un impact significatif aussi loin que les lacs et les puits. D'autres facteurs pourraient avoir contribué à l'assèchement des puits des résidences et des lacs, comme par exemple la saison estivale 2010 extrêmement sèche qui aurait certainement pû causer un rabaissement significatif naturel de la nappe souterraine. À mon avis, seule une étude hydrogéologique du secteur permettrait de déterminer si les travaux d'excavation ont causé un rabaissement de la nappe phréatique. D'une manière ou d'une autre, aucun règlement ou Loi ne s'applique dans le cas de travaux qui occasionne un assèchement de puits. Seuls des recours civils pourraient être entamés par les propriétaires visés.

Recommandations

- Envoyer un avis d'infraction aux propriétaires Informer le MRNF
- Assurer un suivi

Signature:

Date de rédaction: 2010-10-2(

Année / mois / jour

Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction: Coordonnatrice, secteurs hydrique et municipal

Signature:

Date:

Commentaires:

10 /10 /25 Année / mois / jour

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: PA130651.JPG

Description:

Fossé creusé dans la pinède, à partir de la montée Kavanagh.



Photo no: 2

Fichier: PA130652.JPG

Description:

Autres fossés creusés sur le lot 522. À partir de ce point, de l'eau est présente au fond de la tranchée.



Photo no : 3

Fichier: PA130655.JPG

Description:

Cours d'eau en direction sud. On peut voir les tas de sable laissés sur un côté du cours d'eau et les talus très abrupts.



Fichier: PA130663.JPG

Description:

Autre aperçu du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.



Photo no: 5

Fichier: PA130687.JPG

Description:

Autre aperçu du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.



Photo no: 6

Fichier: PA130664.JPG

Description:

Traces de machinerie observable sur le sable le long du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.



Fichier: PA130654.JPG

Description:

La section en avant-plan démontre une portion du cours d'eau touché par les travaux d'excavation. À l'arrière-plan, les talus composés de végétation herbacée témoignent qu'il n'y a pas eu de travaux récents. La flèche indique une tranchée effectuée vers la tourbière (à droite).



Photo no : 8

Fichier: PA130656.JPG

Description:

Tranchée (1 ere) creusée dans la tourbière



Photo no: 9

Fichier: PA130658.JPG

Description:

Autre tranchée (2°) réalisée dans la tourbière.



Fichier: PA130660 (Small).JPG

Description:

On peut apercevoir facilement la limite entre la tourbe (en brun foncé) et le sable (en brun pâle).



Photo no: 11

Fichier: PA130661 + PA130662.JPG

Description : Traces de machinerie dans le sable déposé le long de la 2^e tranchée.



Photo no: 12

Fichier: PA130669.JPG

Description:

Autre tranchée (3^e) effectuée en direction de la tourbière.



Fichier: PA130668.JPG

Description:

3e tranchée effectuée dans la tourbière.



Photo no: 14

Fichier: PA130681.JPG

Description:

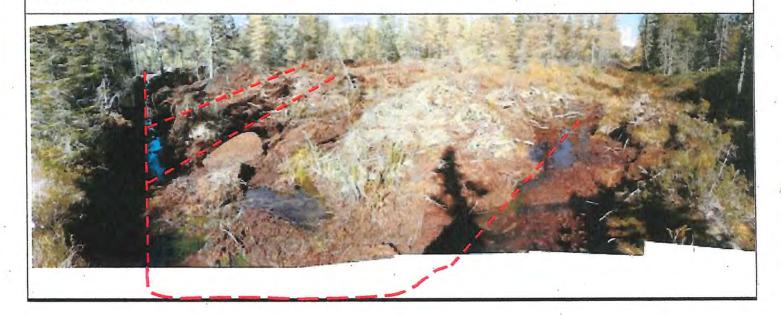
4^e tranchée creusée dans la tourbière, à partir du cours d'eau. On peut voir sur cette photo la délimitation entre la tourbe et le sable (flèche).



Photo no: 15

Fichier: PA130677 à PA130680.JPG

Description : Aperçu général des tranchées effectuées dans la tourbière. Les lignes indiquent la localisation des tranchées dans ce secteur.



Fichier: PA130673 à PA130675.JPG

Description : Deux des trois tranchées creusées dans la tourbière.



Photo no: 17

Fichier: PA130676.JPG

Description:

Dernière des trois tranchées secondaires creusée dans la tourbière.



Photo no: 18

Fichier: PA130670.JPG

Description:

Sol remanié et piquet planté dans la tourbière (flèche).



Photo no: 19 Fichier: PA130685.JPG Description: 2º cours d'eau touchée par des travaux.
Toutefois, la végétation herbacée sur les tas de sable (à gauche du cours d'eau), laisse croire que les travaux d'excavation dans ce cours d'eau n'ont pas été réalisés récemment. Photo no: 20 Fichier: Description: Photo no : 21 Fichier: Description:

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région : Laurentides

. Identificat			ing in the second second		·		
ate de l'inspect		5-15	Heure d	'arrivée : 10 h	***************************************	Heure de dépar	t: 10 h 55
specteur : Nat	halie Tardif		4		Accompagné d	e: Yves Marquis	
o intervention :						ntion: Inspection pour	
gestion docur		30-15-0	01-02598-00		Nº du rapport	d'inspection: 4009244'	74
<mark>demande: 2</mark> 0						ide: Plainte à car. envir	
ut de l'inspecti	ion: Suite à l	'avis de	non-conformité	daté du 14 oct	obre 2010, véri	fier si les correctifs dema	andés ont été réalisés
•		1					,
ieu inspecté		1	•	*	•	•	
			ide Miron (tour		Kavanagh)	~~~~	
		laude, (Claudette Miron;				
° du lieu : X21					Type de lieu :		
						Rang/Concession/Bloc.	: 7, No lot : 522
oordonnees ge	eographiques	du liei	ı: 46,140608421	1200:-74,55380	8587000	······································	
			-				
atervenant du	lieu		•			-	6
	Nom		Fonction		drosso postolo	(si différente du lieu)	No intercond CACO
	10111		FUNCTION	ı A	iresse hostate	(or antierenie an nen)	No intervenant SAGO
uccession Paul-	Émile Enclid	le.			53-54		Y2086756
accession I am.	THORCE THORC						1,2000/30
		,	_1	L			L. L
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1				
Conditions mét	éo						
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			······································	·	
insoleillé	····						
			•	·		•	•
ersonnes renc	ontróos]				
ersonnes rene			1		~ /1	270.1	
	Nom	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Fonction	N° de t	éléphone (ou autre)
	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			-periodical designation		
			•				
Mode d'identif	ication		7			•	
			1		77	N2 .	
But expliqué : Mode d'identif		<u> </u>	oui verbale		non		S. O.
		- foita			preuve de	Statut	
But expliqué à/	iuemmeano	n raite	aupres ue .				······································
			_		•		
Plainte							,
Plaignant renc	ontré ·		oui .		non		S. O.
. Adiguant I CHC		L_	_ JUL		HVIII	, W	
	·		·	•		•	•
Photos numéri	ques						
Nombre de ph	otos prises sı	ır le ter	rrain: 17		Nombre de n	hotos annexées au rapp	oort:6
					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
Toutes les phot	os annexées à	се гар	port ont été prises	s par moi avec	un appareil pho	oto de type PowerShot A	495 de marque Canon.
- F	,				11 F	1 .	<u>.</u>
Les photos orig	inales sont co	nservé	es sur le répertoir	re sécurisé suiv	ant : M:\Rég-1	5\tarna02	
0	,		¥		- 3 -		
Toutes les phot	os apparaissa	nt au p	résent rapport so	nt la fidèle rep	résentation de o	e que j'ai vu sur les lieu	x de l'inspection et aucun
							t été assemblées à l'aide d
logiciel Canon			- -	•	-	-	,
			-				
A-4-2							
Autres pièces		rappor	τ				
	Numéro					itre	
□ Croquis	A-2		ionnement de la			u 15 mai 2012	
	A-3	Crog	uis rapport de l'i	nspection du 1	3 octobre 2010		
☐ Plan		ļ					,
☐ Carte		1					
Autre							• .

Date de l'inspection : 2012-05-15	No de g	No de gestion documentaire: 7430-15-01-02598-00				
Échantillons						
Туре	Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants		
eau			<u> </u>	Contenants		
air						
sol matières résiduelles						
matières dangereuses						
matières dangereuses résiduelles			44-7-1-1-1			
flore						
faune	,			4		
pesticides autre, précisez				 		
	<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	L		
Duplicata des échantillons remis :	oui	□ non	∐ s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☐ non				
Une visite du biologiste, Monsieur 23-24 mentionné qu'il lui semblait peut=être pertinent d d'aller sur le terrain afin d'évaluer nos demandes l'analyse, je lui ai répondu que j'irais dès le lende 3. Description de l'inspection Nous nous stationnons à proximité de la Montée l Nous arrivons à la tranchée C identifié sur le cro la tranchée a été en majeure partie remblayée (cependant, que la tranchée n'a pas été remblayé (drainage) (Photo 3). J'observe la présence d'Épi est un tapis de sphaigne. Nous marchons à traver travers la tourbière, nous arrivons à une tranchée jusqu'à la limite du milieu humide (Photo 5-6). I une petite partie remblayée. Une section vers l déblayage, la végétation n'a pas été touchée. Nou	l'effectuer un minimum des Comme j'allais dans ce main. Kavanagh. Nous nous dir quis présent au rapport de (Photo 1). Il y a accumu de jusqu'au fossé longiturinette noire, de Mélèze la se la tourbière et localisati en partie remblayée. Cel Nous longeons le fossé lo la tourbière a manifester	de plantation afin d'e secteur le lendemand de la lendemand de la lendemand dinal. Il y a écoule de la lecin, du Thé du Lecin des lits d'écoule leci n'a pas été renogitudinal et nous ment été creusée e	À notre arrivée, j'identif D'juillet 2011 (Voir A-3) veau du remblai (Photo ment d'eau de la tourb abrador, de plants de ble ements naturels (Photo 4 nblayée jusqu'au fossé le pouvons observé une au	ie une Viola sp. i. Je constate que ière vers le fosse uets et que le so i. En marchant à ongitudinal, mais tre tranchée avec		
4. Vérification complémentaire à l'inspecti	ion (si requis)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
En superposant mes coordonnées GPS sur le croc la tranchée B et C, mais que nous nous sommes proposer correctifs soumis par le biologiste Monsieur. 23 La troisième tranchée observée, a été identifié	pas rendu assez loin pour -24 il est possibl	la tranchée A. Cep le de constater que	endant, dans le rapport p le remblayage a été effec	photo du suivi de ctué.		
restauration de la tourbière » daté de octobre 20 remblayage ne se fera que sur une superficie de 8 30 ans.	11 réalisé par Monsieur	23-24	Dans ce rapport, il est fa	it mention que l		
Conversation avec Monsieur 23-24 17	mai 2012					
J'ai mentionné à Monsieur que le rem fossé. Il me mentionne qu'il va étudier le cas et lien naturel. Je lui mentionne que nous considé mentionné l'épinette noire et le Mélèze laricin. M	érons qu'une plantation s	ution (remblayé) or erait nécessaire au	une justification car il bon rétablissement de	pense qu'il y a u la végétation. J'		

.7 mai 2012

Monsieur 23-24 me dit que ses clients veulent que le dossier soit terminé rapidement. Il aimerait nous soumettre un plan sommaire de plantation et effectuer celle-ci lundi prochain, soit le 21 mai 2012. Il me mentionne qu'il a de la difficulté à trouver du Mélèze

Date de l'inspection: 2012-05-15

Deuxième conversation avec Monsieur 23-24

laricin. Il pense planter seulement de l'épinette noire. Il va me faire parvenir le plan par courriel cet après-midi. Date de l'inspection: 2012-05-15

No de gestion documentaire: 7430-15-01-02598-00

5. Conclusion

Les correctifs sont incomplets, mais en voit d'être terminés. Le consultant va nous revenir avec la problématique de la tourbière drainée dans le fossé, il y aurait un lien naturel.

6. Recommandations

Prévoir une seconde inspection afin de confirmer que les correctifs sont entièrement complétés.

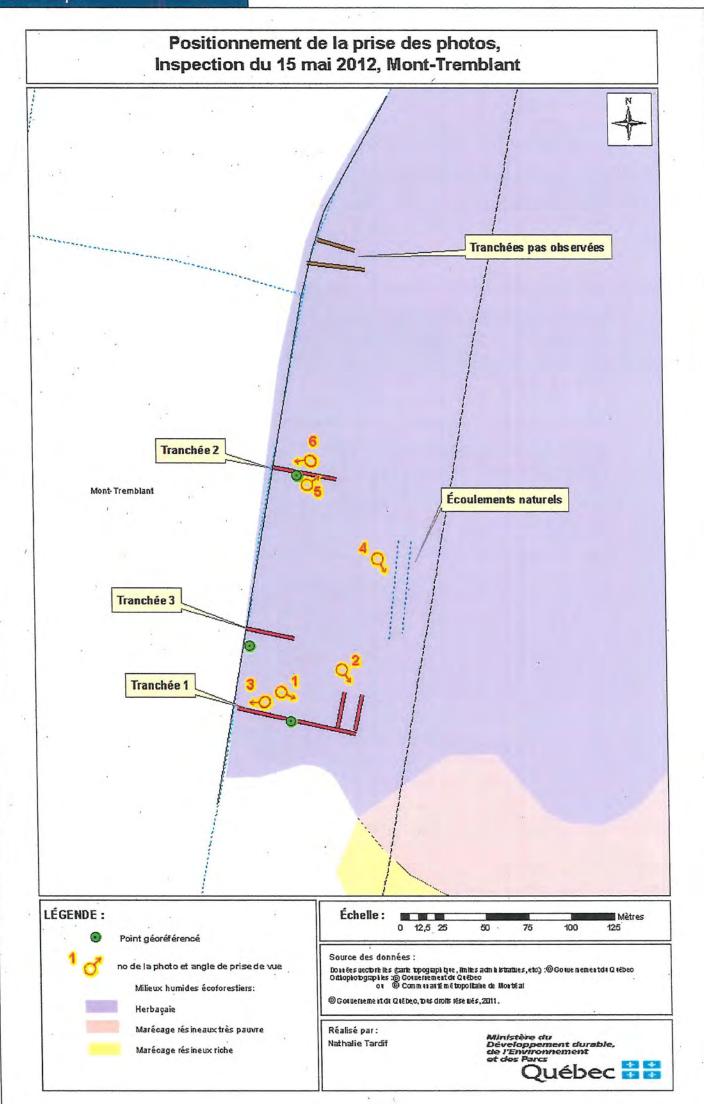
Signature : Date de rédaction : 2012-05-18

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Fonction : Chef d'égype
Signature : Date : 8 mars 2012

Commentaires:

A-2 : Croquis



Développement durable, Environnement et Parcs

⊠ Autre

A-1



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région : Laurentides

1. Identification				
Date de l'inspection : 2012-07-05	Heure d'arr	ivée : 10 h 54	Heure de départ	: 12 h 25
nspecteur : Nathalie Tardif	•	Accompagné de : 8	Sophie Janelle	
Nº intervention: 300737693	an with	Type d'intervention manquement	: Inspection pour	r suîvi de
№ gestion documentaire : 7430-1	5-01-02598-00	Nº du rapport d'ins	pection: 400955	776
lº demande : 200287408		Type de demande :	Plainte à car en	dronnomental
But de l'inspection : Vérifier la co octobre 2010 (Étape - Plantation)	nformité des travau	x correctifs réalisés suite à l'	avis de non confo	rmité daté du 14
		-	*.	
Lieu inspecté				
Nom du lieu : Succession Paul-Eu	clide Miron (tourbie	ère montée Kavanagh)		
Nom usuel du lieu : Denis, Claude	e, Claudette Miron		A F	
Nº du lieu : X2123349		Type de lieu : tourb	ière	
Localisation du lieu inspecté :	horm. Contour de l		. with and	
Ancien cadastre : 051490-De Sala	berry, Canton de, I	Rang/Concession/Bloc. :7, N	lo lot :522	
Coordonnées géographiques du	HEU (GEO NAD 8	degres decimaux): 46,140	0608421200:-74,5	53808587000
Intervenant du lieu				
Nom	Fonction	Adresse postale (si diff	érente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Paul-Émile Euclide	- x	53-54		Y2086756
Conditions météo	*			
Ensoleillé	150			
		(ii)		
Personnes rencontrées			44	
Nom		Fonction	Nº do tálá	phone (ou autre)
		Tonouon	14. de tele	priorie (ou autre)
Mode d'identification				
	oui	The second		-
	verbale	non preuve de statu	⊠ s. (0.
But expliqué à/Identification faite		preuve de Statu	ıt	
	aupies de ,	4		
Plainte				
Plaignant rencontré :	oui	□ non	⊠ s. (0.
Photos numériques				
Nombre de photos prises sur le	terrain : 10	Nombre de photos	annexées au ra	pport : 4
Toutes les photos annexées à ce marque Canon.	rapport ont été pri	ses par moi avec un appare	il photo de type F	PowerShot A495 de
Les photos originales sont conserv	vées sur le répertoi	re sécurisé suivant : M:\Rég-	15\tarna02	
Toutes les photos apparaissant l'inspection et aucune, à ma conna qui ont été assemblées à l'aide du	aissance, n'a ete m	nodifiee de dijelaile manière	ion de ce que j'a à l'exception des	ai vu sur les lieux photos panoramiqu

Autres pièce	s annexées	au rapport	
	Numéro		Titre
	A-1	Localisation	n de la prise des photos lors de l'inspection du 5 juillet 2012.
Plan			the first deep photoe fore de l'inspection du 3 juniet 2012.
Carte			

Photos et planche contact

Échantillons	I		Nambaa da nainta	Nambaa da
Туре	Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau ☐ air				
sol				
matières résiduelles matières dangereuses				
matières dangereuses résiduelles				
flore				
faune pesticides				
autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☐ s. o	•
Demandes d'analyses jointes au rappor	t: 🗌 oui	☐ non	☐ s. o	•
2. Mise en contexte (facultatif)				
Un avis de non-conformité a été émis le Une inspection de suivi a été réalise le d'effectuer une plantation. Il s'agit d'une pl	15 mai 2012 et il en e	st résulté que n	ous avons demandé	
3. Description de l'inspection				
À notre arrivée, je constate que la plantation train de mourir (Photo 2). Il se peut qu'il s'a Janelle et moi replantons quelques plants.				
Nous longeons le fossé pour voir les autre (Photo 5-6).	s sites où la plantation éta	it prévue, je cons	tate que celle-ci a été	effectuée
4. Vérification complémentaire à l'ins	spection (si requis)			
20 août 2012, Conversation téléphonique	e avec	consul	ltant	
		'		
Il m'informe que ses clients aimeraient une Il me confirme qu'il va effectuer une visite				
5. Conclusion				
Les travaux correctifs exécutés sont jugés L'intervenant a demandé une lettre de con		dossier.		
6. Recommandations				
> Fermer le dossier				
> Transmettre lettre de fermeture de do	ssier à l'intervenant			
Signature :		Date de réda	ction : 2012-08-23	
7. Vérification du rapport d'inspection	on			
Approuvé par : Sopĥie Daigneault		Fonction :		
Signature :		Date :		
Signature : Commentaires :		Date :		
	ons formulées :	Date :		
Commentaires :	ons formulées :	Date :		

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

Date de l'inspection : 2012-07-05

Date de l'inspection : 5 juillet 2012

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

Annexe 1 - Photos

Photo no:1

Fichier: Photo 001.jpg

Description:

Plantation d'épinette noire



Photo no : 2

Fichier: Photo 003.jpg

Description:

Certains plants sont ressortis du trou de plantation



Photo no: 3

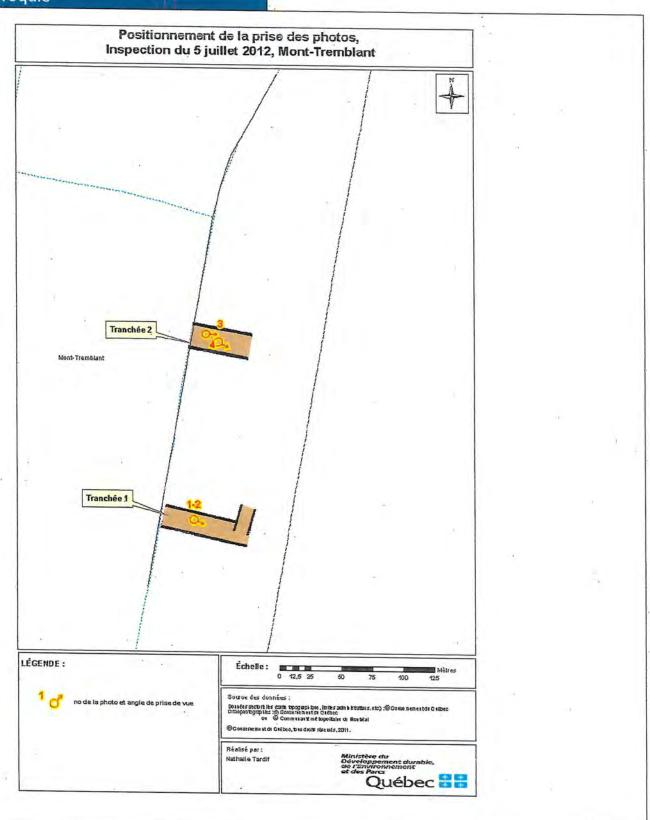
Fichier: Photo 009.jpg

Description:

Plantation réalisée .







Développement durable, Environnement et Parcs_____

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région : Laurentides

1. Identification		i e en la companya					
Date de l'inspection : 2012-09-14 et 2012-10-04		d'arrivée		Heure de départ			
nspecteur : Sophie Janelle-Morir			9 h 31 Accompagné	de : Valérie Dubois-Du	12 h 04 four (DRAF)		
				TT TAIONO DADOIO DA	iodi (BIOCE)		
ointervention: 300762393				ention : Inspection			
Nº gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00			Nº du rapport d'inspection : 400966204				
l ^o demande : 200350292 out de l'inspection : Vérifier le b	ion fondá do k	o plointo o	Type de dema	inde : Plainte à car. en	/ironnemental		
lantation de pin.	len-ionde de la	a pianne c	oncemant des trava	aux dans un milieu num	ide au bout de la		
ieu inspecté	•						
lom du lieu : Succession Paul-E	uclide Miron (tourhiàra i	montée Kayanagh	Mont Tromblant)			
lom usuel du lieu :	delide iviii on (tourblere i	montee Navanagn,	wont-rrembant)			
lº du lieu : X2123349			Type de lieu :	tourbière			
ocalisation du lieu inspecté :							
Ancien cadastre : 051490-De Sal Coordonnées géographiques d	aberry, Canto	n de, Ran	g/Concession/Bloc	: 7, No lot :522	50000507000		
oordonnees geograpmques d	u neu (GEO N	IAD 83 QE	egres decimaux) : A	46,140608421200:-74,5	53808587000		
ntervenant du lieu	ិ		•				
Nom	Foncti	on	Adresse postale (si différente du lieu		No intervenant SAGO		
	_						
Succession Paul-Euclide Miron	Propriét	aire	53-54		Y2086756		
		, ————— <u>—</u>					
Conditions météo	1		•				
onditions meteo			Water the second se				
Ensoleillé, 25 degrés Celsius	;						
				The state of the s			
Personnes rencontrées].						
Nom	1	T	Fonction	Nº de télé	phone (ou autre)		
Fannie Allard-Richard			ice en bâtiment, Mo	int-	priorie (ou autre)		
diffic / diard-racifald	Tremblant						
Sandra Gagné	Service à l'e Tremblant			l'environnement, Mont-			
Denis Miron		Propriét					
		<u> </u>					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_						
Mode d'identification							
But expliqué :	oui		non	□ s.	0.		
Mode d'identification :	3		preuve de	statut	,		
But expliqué à/Identification fa	ite auprès de	: Toutes	les personnes prése	entes			
	_		•		,		
Plainte							
Plaignant rencontré :	oui		⊠ non	s.	0.		
Photos numériques]						
Nombre de photos prises sur l	e terrain · 40		Nombro do n	hotos en ováse su re			
- Proceed princes out in		····	Hollible de b	hotos annexées au ra	pport: 11		
Toutes les photos annexées à ce Canon PowerShot A580. L'origin photos numériques. La carte mér originales sur le serveur central.	al de ces phoi	tos a été c	conservé conformén	nent à la Directive sur la	ancitan des		
Les photos sont conservées sur	le répertoire s	écurisé su	ıivant : M:\Rég-15\ja	anso01	•		
Toutes les photos apparaissant a l'inspection et aucune n'a été mo	iu present rap idifiée.	port sont	une naeie represent	ation de ce que j'ai vu :	sur les lieux de		

Date de l'inspection : 2012-09-14

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

3. Description de l'inspection

Inspection du 4 octobre 2012 (avec la DRAE)

Les travaux d'excavation dans une tourbière et dans le littoral d'un cours d'eau ont été confirmés sur le terrain par la DRAE. Un rapport d'avis professionnel sera déposé prochainement.

Nous circulons à l'extrémité Est du lot. Un tuyau d'un diamètre de 17 cm a été installé récemment sur le chemin pour permettre l'écoulement d'un cours d'eau (photo 7). Selon la fiche technique #8, un ponceau doit avoir un diamètre d'au moins 45 cm et ne doit pas réduire de plus de 20% la largeur du littoral du cours d'eau. À cet endroit, la largeur du cours d'eau est de 70 cm. Il y a donc une réduction de plus de 20%.

Nous suivons le chemin, en direction Nord. Des travaux ont été réalisés récemment dans la tourbière, puisqu'une zone dénudée de végétation est présente sur le chemin (photo 8). Des ponceaux en béton ont été retirés du chemin (photo 9). Le sol est gorgé d'eau et nos pieds s'enfoncent. J'effectue un sondage (S3) dans le chemin. La tarière s'enfonce sans résistance et le trou se rempli d'eau (photo 10). Nous observons une épaisseur de tourbe de plus de 1,0 m. J'identifie une plante obligée des milieux humides, la sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea*). Ces caractéristiques me permettent de confirmer qu'il s'agit d'une tourbière.

Nous suivons le cours d'eau vers le Sud. Des travaux d'excavation du cours d'eau et de déboisement ont été réalisés récemment (photo 11). J'effectue un sondage (S4) dans la zone déboisée. Nous observons une tourbe d'une épaisseur de 39 cm. J'identifie des arbres facultatifs des milieux humides : *Picea mariana* et *Larix laricina*. Ces caractéristiques me permettent de confirmer qu'il s'agit d'une tourbière.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 14 septembre 2012, nous communiquons avec. 23-24 , le consultant en environnement mandaté par la succession de Paul-Euclide Miron. Il nous confirme qu'il n'a eu aucune communication avec les propriétaires depuis un à deux mois. Il n'a pas fait de caractérisation récente du terrain. Il a envoyé un courriel aux propriétaires leur conseillant d'effectuer une caractérisation et de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP avant de développer les terrains. Lors d'une conversation téléphonique avec le consultant le 24 septembre 2012, celui-ci me confirme qu'il a fait une caractérisation très sommaire de la portion Sud du terrain. Selon lui, il y aurait un cours d'eau sur la propriété.

Sur l'atlas du MDDEFP, je confirme que les travaux d'excavation dans la tourbière affectent au moins 790 m^2 (0,079 hectare) de la tourbière d'une dimension d'environ 70 hectares, ce qui correspond à 0,1 % de superficie affectée par les travaux.

Le 7 novembre 2012, je rencontre le consultant mandaté par la famille Miron, avec une analyste de la DRAE. Nous convenons des mesures correctives. Pour l'instant, les propriétaires sont de bonne foi et veulent collaborer. Le manquement a été commis suite à une incompréhension du dossier.

5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

 Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans le littoral d'un cours d'eau et dans une tourbière, soit avoir réalisé des travaux d'excavation, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Ministère;
 Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bienêtre ou au confort de l'être humain

• Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (Mi)

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune

Conséquences réversibles en tout ou en partie (Mo)

Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté

• Milieu récepteur sensible ayant une très faible superficie affectée, soit environ 0,1% de superficie affectée (Mo)

J'évalue les conséquences des manquements modérés.

Date de l'inspection : 2012-09-14	No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00
-----------------------------------	--

6. Recommandations

- > Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- ➤ Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 22 al. 2 de la LQE (article 115.25- 1 000 \$ pour une personne physique), afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.
- > Je recommande de planifier un suivi de manquement (sans inspection) d'ici le 30 novembre 2012 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices.

Signature :	Date de rédaction :
	7 novembre 2012

7. Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par :	Fonction:
Sophie Daigneault	Coordonnatrice
Signature :	Date :
	novembre 2012
Commentaires :	
Je suis en accord avec les recommandations formulées Transmettre un avis de non-conformité (envoyé le 2 Préparer la synthèse des éléments soumis en volumenteur régional. Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du re	2 octobre 2012). ue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au

Date de l'inspection : 14 septembre 2012 et 4 octobre 2012

No de gestion documentaire: 7430-15-01-02598-00

Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: IMG_3359.jpg

Description:

Tranchée excavée dans la tourbière sans autorisation. Talus abrupts et instables constitués de sédiments fins.



Photo no: 2

Fichier: IMG_3361.jpg

Description:

Accumulation importante de sédiments près des ponceaux.



Photo no: 3

Fichier: IMG_3364.jpg

Description:

Dépôt des matériaux d'excavation de la tranchée. L'absence de végétation sur les monticules indique que les travaux ont été effectués récemment.



Photo no: 7

Fichier: IMG_3387.jpg

Description:

Installation d'un tuyau dans un cours d'eau, sans autorisation. Le tuyau n'est pas considéré comme un ponceau, puisqu'il ne respecte pas la fiche technique #8.



Photo no: 8

Fichier: IMG_3392.jpg

Description:

Travaux d'excavation récents dans la tourbière.



Photo no: 9

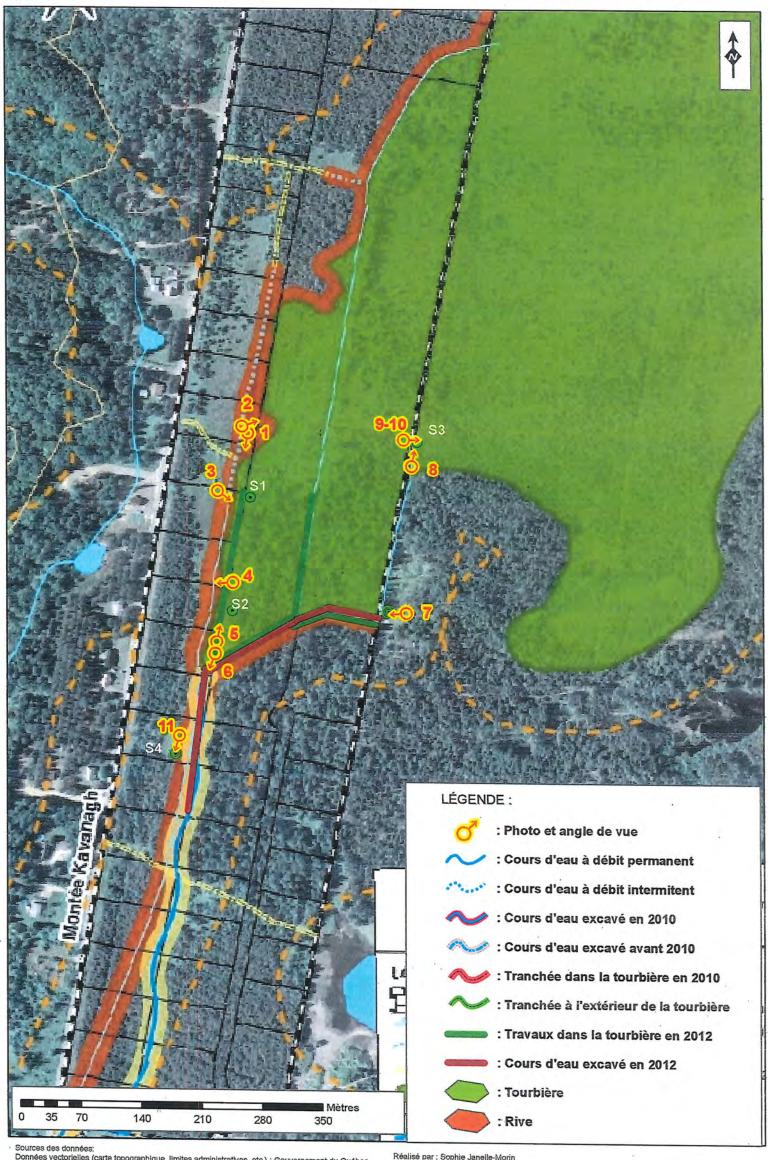
Fichier: IMG_3403.jpg

Description:

Retrait d'un ponceau en béton.



Localisation des travaux exécutés dans la tourbière et dans le cours d'eau. La délimitation de la tourbière, des cours d'eau et des rives proviennent du rapport du consultants en environnement.



Réalisé par : Sophie Janelle-Morin

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec 🖫 🖼

AVIS PROFESSIONNEL - SAP

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Région : DR 15

Nom du demandeur : Sophie Janelle-Morin

Date: 24 septembre 2012

Coordonnées du dossier

Nom de l'intervenant (SAGO): Y2086756

Nom du lieu (SAGO): Succession Paul-Euclide Miron

Nº du lieu d'intervention (SAGO): X2123349

Nº gestion documentaire (SAGO): 7430-15-01-02598-00

Nature du manquement : Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans le littoral d'un cours d'eau et dans une tourbière, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

1. Mandat

Décrire l'objet de l'avis à produire.

Le présent avis vise à fournir au CCEQ mon opinion quant à savoir si les travaux ont été réalisés dans un cours d'eau et dans une tourbière.

2. Synthèse des faits

Énumérer les principaux faits à partir desquels l'avis est produit (observations de l'inspecteur, résultats d'analyse d'échantillons, etc.)

Constatation des travaux par l'inspectrice, Sophie Janelle-Morin, lors d'une visite de suivi des travaux correctifs au plus au nord du terrain. Cette inspection faisait suite à un avis d'infraction (14 octobre 2010) pour des travaux réalisés dans un cours d'eau et une tourbière. Une caractérisation par un consultant en environnement en octobre 2011, 23-24 indique la présence d'une mélézin (végétation associée aux tourbières) à l'endroit des nouveaux travaux.

Les sondages réalisés par l'inspectrice le 14 septembre 2012 indiquent la présence de plus de 30 cm de tourbe ainsi que des espèces végétales obligées ou facultatives des milieux humides, soient les étangs, marais, marécages ou tourbières. Les travaux réalisés affectent au moins 790 m² de la tourbière, en plus des travaux d'excavation d'un réseau de drainage.

Le 4 octobre 2012, j'ai réalisé des travaux de relevés des lieux, accompagnée de l'inspectrice au dossier. 10 stations d'échantillonnage ont été caractérisées afin de déterminer si les travaux ont été réalisés dans un milieu de type étang, marais, marécage ou tourbière au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De plus, les lits d'écoulement ont été répertoriés afin de déterminer si les travaux étaient situés dans une rive, une plaine inondable ou sur le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac au sens de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

3. Analyse

Indiquer les principaux éléments de l'analyse faite du dossier.

Les informations recueillies pour chaque station (station, numéros de photos, commentaires) sont répertoriées au tableau 1. Ces informations me permettent de statuer sur la détermination du milieu. Aux 10 stations, l'épaisseur de tourbe était supérieure à 30 cm, soit entre 39 et 152,5 cm. La majorité des espèces recensées (*Larix laricina, Ledum groenlandicum, Kalmia angustifolia, Sarracenia purpurea*) sont des espèces facultatives ou obligées des milieux humides.

Concernant la présence de cours d'eau, les données sont listées dans le tableau 2. Il a été observé que des lits d'écoulement d'origine naturelle (points GPS 29 et 30) se déversent dans le lit excavé (points 20, 32 à 35) pour se diriger ensuite dans le cours d'eau (point 36-37).

4. Conclusion et recommandation (Avis)

Fournir un avis clair et précis en lien avec le mandat décrit au point 1

D'après l'analyse des informations recueillies sur le terrain le 4 octobre 2012, les rapports d'inspection et les autres documents consultés, je suis d'avis que les travaux réalisés ont été faits à l'intérieur des limites d'une tourbière, d'un cours d'eau et dans la rive de celui-ci, et que les travaux ont causé un impact néfaste à l'environnement.

En effet, les deux tranchées d'excavation nord-sud qui ont été réalisées dans une tourbière drainent actuellement celle-ci. De plus, un chemin a été déboisé dans la tourbière (GPS 24 à 27). Des travaux d'excavation ont aussi été réalisés dans un cours d'eau, soit en aval du point 32 jusqu'au point 19. Ces travaux ont clairement déstabilisé les berges et causé un entraînement de sédiments au cours d'eau.

Des mesures immédiates devraient être mises en place afin d'éviter l'érosion des sols et un apport de sédiments supplémentaires au cours d'eau, telles que la pose de barrières à sédiments, ballots de pailles, paillis de coco sur les sols à nu, etc.

Il s'avérait important de redonner un caractère naturel à ce milieu et lui permettre de remplir à nouveau ses fonctions écologiques. Il est donc nécessaire de rétablir des conditions propices (drainage, substrat, renaturalisation) au rétablissement de la végétation naturelle.

Les déblais aux abords des tranchées devraient être retirés jusqu'au terrain naturel. Ces matériaux pourront être utilisés pour remplir les tranchées jusqu'au niveau d'excavation initial, en prenant toutes les mesures nécessaires afin de ne pas contaminer le cours d'eau (bouchon d'argile, barrières à sédiments, ballots de pailles, etc.). Les rives (berges et talus) du cours d'eau devront être stabilisées et les matériaux d'excavation présents en rives devront être retirés et déposés à l'extérieur de tout milieu sensible si non utilisé pour remblayer les tranchées. Pour la restauration du couvert végétal (aux abords des tranchées, en rives et à l'endroit du chemin déboisé) on devra viser le rétablissement d'une tourbière dominée par les essences retrouvées sur place. La densité de plantation pour les arbres doit être d'au maximum 5 mètres et celle pour les arbustes d'au maximum 2 mètres centre à centre, répartis uniformément. Un épandage manuel uniforme de semences d'un mélange de graines de plantes herbacées indigènes conçu pour les milieux humides à un taux de 1 kg/50 m² sur l'ensemble de la zone affectée par les travaux et tout sol mis à nu devra également être réalisé. L'application des semences doit se faire préférentiellement en absence de grands vents et lors d'une pluie légère.

5. Bibliographie et outils utilisés

Faire la liste des principaux documents consultés, de même que des répertoires, systèmes, etc. utilisés.

BOUDREAU, J. et SOKOLYK, M., 2009. *Plantes sauvages des milieux humides*. Les éditions de l'homme, Montréal, 159 p. LAPOINTE, A. 2011. *Caractérisation du milieu biophysique assortie d'un plan de restauration de la tourbière*. Dossier EC-1137, 14 p.

LEBOEUF, M., 2007. Arbres et plantes forestières du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin, Waterloo, 391 p. MARIE VICTORIN, frère, 2001. Flore laurentienne, 3^e édition. Gaëtan Morin éditeur Itée, Montréal, 1093 p.

MDDEP, 2007b. Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Quèbec, 10 p. et annexes.

MDDEP, 2008. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte, 8 p. + annexes.

6. Annexes

Faire la liste des documents joints (figures, tableaux, etc.)

Tableau 1 : Description de la caractérisation de chaque station d'échantillonnage

Tableau 2 : Caractérisation d'un cours d'eau

Carte des relevés terrain Carte des points GPS

Nom : Valérie Dubois-Dufour		
Titre et qualifications professionnelles : Analyste, biologiste		1
Signature :	Date: 12 décembre 2012	

Rapport photos

Photo # PA040288 :

tion:

Point GPS 16

Note:

60 cm de tourbe aux abords de la tranchée.



to # PA040294 :

Position:

Point GPS 18

Note:

On remarque l'épaisseur de tourbe (plus de 30 cm) dans la tranchée jusqu'à l'argile.



Photo # PA040297 :

Position:

Point GPS 20

Note:

La tranchée excavée dans la tourbière se déverse directement dans le cours d'eau. Le matériel d'excavation de la tranchée et du cours d'eau a été déposé en rive et dans la tourbière.



Photos prises par : Valérie D. Dufour

Date: 4 octobre 2012

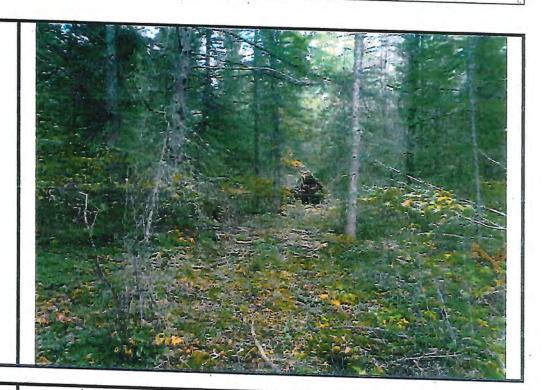
Photo # PA040307 :

osition:

Point GPS 25

Note:

Chemin déboisé en tourbière.



10tos # PA040313 :

Position:

Point GPS 29

Note:

Lit du cours d'eau naturel.



Photo # PA040317:

Position:

Point GPS 30

Note:

Jonction de deux lits de cours d'eau naturels.



Photos prises par : Valérie D. Dufour

Date: 4 octobre 2012

Photo # PA040323 :

Position:

Point GPS 33, vue vers l'amont du cours d'eau.

Note:

Le ponceau (vert) achemine l'eau du cours d'eau (point GPS 29).



Photo # PA040324 :

Position:

Point GPS 33, vue vers l'aval du cours d'eau (tournant à 90°)

Note:

Le littoral et la rive du cours d'eau ont été excavés. Les berges sont instables et les matériaux d'excavation ont été déposés en rive et en tourbière.



Photo # PA040329 :

Position:

Point GPS 36, vue vers l'aval.

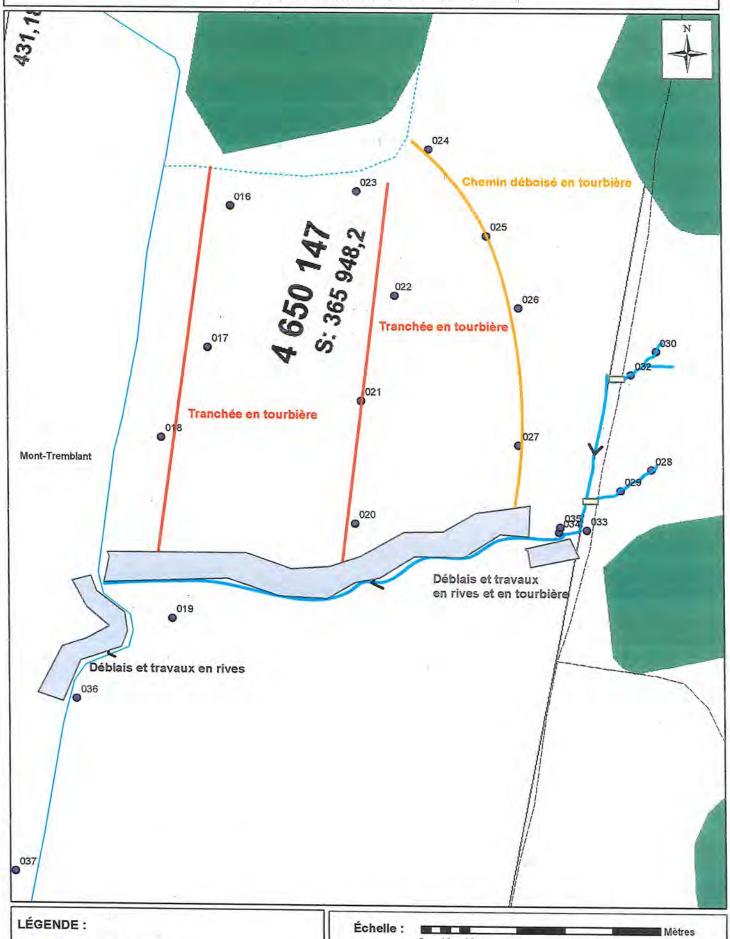
Note:

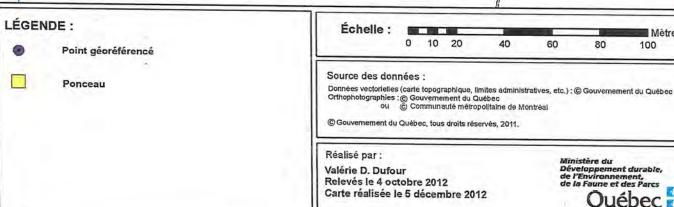
Le littoral et la rive du cours d'eau ont été excavés. Les berges sont instables et les matériaux d'excavation ont été déposés en rive.



Photos prises par : Valérie D. Dufour

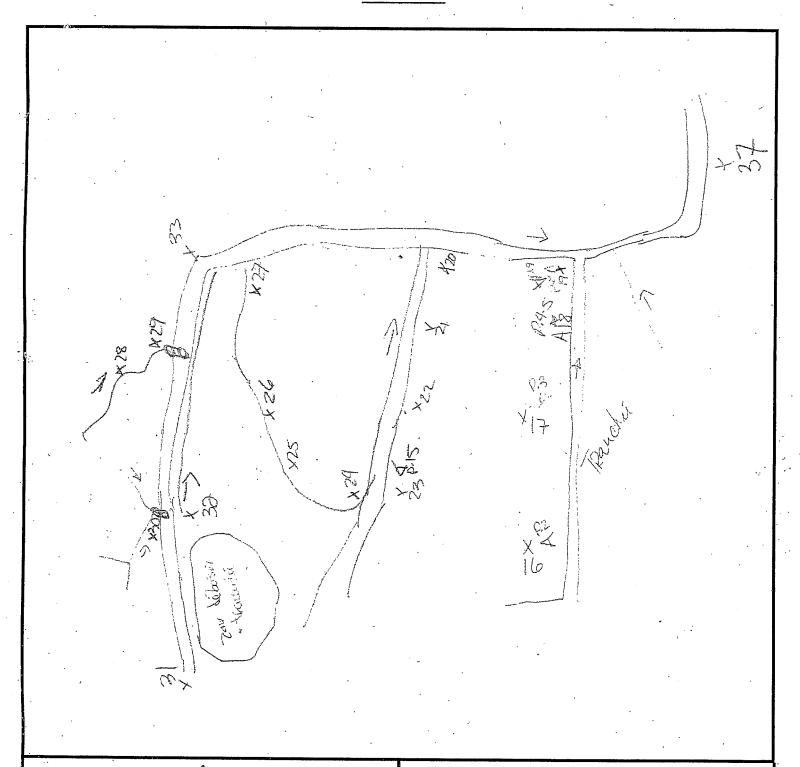
Succession Paul-Euclide Miron, municipalité de Mont-Tremblant Cartes des relevés GPS





100

CARTE



Croquis dessiné par: VAERETO DIFAR

SIGNATURE: MISSION: LOCIOBREZOZ

NOTE:

Aucune échelle

| The Leavener | Manual Land Control | Manual Land Control | Manual Land Control | Manual Land Control | Manual Land | Manual La

	Miles one		• •	j	3	7	3	3					
ıentaires	1			Pairson de tore bo dins tranches	AS - Peaucher	ns Yearlaha	ns transha	15 - Francha	200 Jean cha	200 Lieunches	22 - Franchez 22 dzen 24 Sapril	22 transher	andrie andrie prior (car) /
Autres commentaires	Sapir Squamed, sphargue, meller, 120 61.			Lebo deus	Lebo ckins	sol dems	Che Stus	Ches deus	che Lorteur	Spainsen de toue be d'uns tranches sois deux tranches présent tranches du sois le la contraction de donn l'excapet, orthangée deux deux trivions de la contraction de la contr	Che Lines	Spainseur de toue be deur trauc George militaci sapir Racines pross du col exceptation traucher. Lenn L	Epaidoseus de toue de deus traucha recenes miliza sapir la come mora du sol exquation traucha de go an i le m de go an chemin descrise deux terribres, sapir Spierrice mas des carrentes, sapir Spierrice mas des carrentes, sapir Spierrice mas des carrentes, sapir Spierrice mas des carrentes, sapir Printe des traucen cremina para l'este)
A	Pacines hars du sal			andar tou	Company Carticles (Spin)	Cacher de Joseph Cacher Cacher Cacher Joses de Cacher Cacher Joses de Cacher Ca	with the total	Sphings military sapin Sphings military sapin expendition trancher	with the following of t	with the following of t	in de tous vois deux on teaux on	Sphaigne, militace, soping sphaigne, practice, broads duck deurch com de po con deur feauch sphaise deurch sphaise, deurch sph	in de tous sitte prost
	Sapir Lincoln	dem		C (Sekharasa)	Clarable Common	Changer 15	Sphargar mil	Sphaispe me	Sphirson, partices of the control of	Splainger ments	Splainer of Chemical Control of Chemical Contr	Chamana Sphaigne me Chemin de Chemin	Chambre As Colored Col
0S Véoétation		3	The same of the sa	9									
Station V		7			de la company								
Epaisseur tourbe (cm)	8		NON.		401	6 10	0 10	0 10		0 7		0 T T Y	0 7 7 7 0
	9	10	Į V.		5	2 2	7 0	7 0	7 0	7 0 7	7007	7 0 7	7 0 7 9
Stations		Ö	N)) 7 .0) 7.4) 7.0	0 7 (1)	10 DE	1 0 TC	0 40 0 7 (0)	
	11										00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	= 8 = 8 = 8 = 8 = 8 = 8 = 8 = 8 = 8 = 8	

Nom du				À
propriétaire	VCOSSIGN Rul-Locks Miga	Date du relevé	Counter and Page	,
	Aut			
Adresse/lot	1000 B 10	Réalisé par		
		T	していていている	
Municipalité	1-00g-201-th	Notes prises par		

Tableau Caractérisation d'un cours d'eau

ires						-					
Autres commentaires	is only avoing six him of		Donceau 17an	porceau 17-an	empreuse fosse creuse	+550cm basem Coin 80 + ad, Fical	Din 90°	•			
Substrat	Schle	tuebe	SOLL	100 bs	sable	+550cm Kasem					
Hauteur du talus (cm)	Con other American	5	· forary ·	5	***************************************	* O.C.		·			
Largeur du lit (cm)	, and the second	391	80	707		1950*	,				
Points GPS	8	. 8 <i>C</i>	R	30.	33	32	36			-	
No photo	10.	0	1606	98-35-86	a a	Bound 2	33		·		
No / nom		CD		1 00 B						٠.	



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

AVIS DE RÉCLAMATION SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Thérèse, le 25 mars 2013

Succession de Paul-Euclide Miron 1144, rue Teasdale Laval (Québec) H7K 3W5

N/Réf: 7430-15-01-02598-00

400989760

Une inspectrice de notre direction régionale a constaté le 14 septembre 2012 et le 4 octobre 2012, que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement sur le lot 522, rang 7, Canton de Salaberry à Mont-Tremblant et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 1 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Avoir exercé une activité le ou vers le 6 septembre 2012 sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir exécuté des travaux dans un cours d'eau et une tourbière, sur le lot 522, rang 7, Canton de Salaberry, à Mont-Tremblant.

Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 2

Pour acquitter ce montant, vous devez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie du Québec** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont énoncés.

Luc St-Martin, ing. Directeur régional

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à cette adresse

Date: Le 25 mars 2013

Nom : Succession de Paul-Émile Euclide

Sanction nº 400989760

Montant: 1 000 \$

Sanctions administratives pécuniaires Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart

3^e étage, boîte 11 675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7